

Date d'impression : 31.10.2002

revue le : 31.10.2002

## 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit V 3**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyage à sec / blanchisserie
- **Producteur/fournisseur :**  
SEITZ GmbH  
Chemische Fabrik  
Gutenbergstr. 3  
D-65830 Kriftel
- **Service chargé des renseignements :** Laboratoire:
- **Renseignements en cas d'urgence :** (+49)6192-9948-0

## 2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**  
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 34590-94-8	dipropyléneglycol ether monométhylrique		< 20%
EINECS: 252-104-2			
	tensio-actif anionique	Xi; R 38-41	< 20%

- **Indications complémentaires :**  
Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 16

## 3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xi Irritant

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**  
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.  
R 38 Irritant pour la peau.  
R 41 Risque de lésions oculaires graves.
- **Système de classification :**  
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

## 4 Premiers secours

- **Indications générales :**  
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Apporter des personnes affligées hors de la zone dangereuse. Tenir à l'écart des personnes non protégées.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**  
Laver immédiatement à l'eau.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

(suite page 2)

Date d'impression : 31.10.2002

revue le : 31.10.2002

## Nom du produit V 3

(suite de la page 1)

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>)  
Acrolein (2-propenal)  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone (CO, CO<sub>2</sub>)  
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **Equipement spécial de sécurité :**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications**  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Veiller à une aération suffisante  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine  
Ne pas utiliser de fûts en métal léger
- **Indications concernant le stockage commun :**  
Ne pas stocker avec les aliments  
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés  
Protéger contre le gel.  
Durée de stockage: max. 18 mois
- **Classe de stockage :**
- **Classe VbF :** néant

(suite page 3)

Date d'impression : 31.10.2002

revue le : 31.10.2002

<b>Nom du produit V 3</b>
---------------------------

(suite de la page 2)

## 8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

<b>34590-94-8 dipropyléneglycol ether monométhylque</b>
---

VME 600 mg/m <sup>3</sup> , 100 ml/m <sup>3</sup>
---

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Équipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

- **Protection respiratoire :** Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

- **Protection des mains :**

Gants de protection.

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation.

- **Matériel de gants.**

Caoutchouc nitrile

Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériel de gants.**

La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

<b>Forme :</b>	liquide
<b>Couleur :</b>	jaunâtre
<b>Odeur :</b>	spécifique au produit

- **Modification d'état**

<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
--------------------------	---------------

<b>Point d'ébullition :</b>	non déterminé
-----------------------------	---------------

- **Point d'éclair :** >100°C (EN 22719)

- **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

- **Densité à 20°C:** 1,065 - 1,075 g/cm<sup>3</sup> (ISO 2811)

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :**

entièrement miscible

- **pH (100 g/l) à 20°C:** 2,6 - 3,1

(suite page 4)

Date d'impression : 31.10.2002

revue le : 31.10.2002

**Nom du produit V 3**

(suite de la page 3)

## 10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Substances à éviter :**  
lessives  
Agents forts d'oxydation
- **Réactions dangereuses** Aucunes en cas d'utilisation adéquate.
- **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :  
Irritant  
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

## 12 Informations écologiques

- **Indications générales :**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.  
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**  
Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -
- **Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**
- **Classe IMDG/GGVmer :** -
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** -

(suite page 5)

Date d'impression : 31.10.2002

revue le : 31.10.2002

**Nom du produit V 3**

(suite de la page 4)

- **Indications complémentaires de transport :**  
Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

**15 Informations réglementaires**

- **Marquage selon les directives CEE :**  
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux  
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**  
Xi Irritant
- **Phrases R :**  
38 Irritant pour la peau.  
41 Risque de lésions oculaires graves.
- **Phrases S :**  
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.  
37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- **Prescriptions nationales :**
- **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :** néant
- **Classe de pollution des eaux :**  
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**  
Le produit fut developpe uniquement pour l'utilisation professionnelle.

**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes:**  
38 Irritant pour la peau.  
41 Risque de lésions oculaires graves.
- **Contact :** Dr. Ralf Döring
- **\* Données modifiées en parallèle à la version précédente.**